

2e CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES EUROPÉENNES

ROME, PALAIS DE MONTECITORIO

26-27 SEPTEMBRE 1975

La rédaction des comptes rendus et la publication des actes de la Conférence ont été assurées par un groupe de travail spécial de la Chambre des députés italienne, sous la direction du secrétaire général, M. Antonio Maccanico, et du conseiller en chef du Service des études, de la législation et des enquêtes parlementaires, le professeur Guglielmo Negri.

La coordination générale a été assurée par le conseiller adjoint du Service des comptes rendus, M. Gian Franco Ciaurro (avocat), avec la collaboration du premier référendaire, M. Gian Franco Beretta, et des référendaires M. Claudio Orlando, M. Agostino Arista et Mme Adriana De Angelis.

2e Conférence des Présidents des Assemblées Législatives Européennes

LISTE DES PARTICIPANTS

PARLEMENT EUROPÉEN

G. SPÉNALE, président.

H. R. NORD, secrétaire général.

Jean LALEURE, chef de cabinet adjoint du président.

Klaus PÖHLE, fonctionnaire.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Karl CZERNETZ, président.

Giuseppe VEDOVATO, président de la commission des affaires politiques.

John PRIESTMAN, secrétaire général.

Peter LEUPRECHT, chef de division au cabinet du secrétaire général.

AUTRICHE

Nationalrat

Alfred MALETA, deuxième président.

BELGIQUE

Sénat

Pierre HARMEL, président.

Francis HUMBLET, secrétaire général.

Charles PAQUES, fonctionnaire.

Chambre des représentants

André DEQUAE, président.

Philippe DENEULIN, secrétaire général.

DANEMARK

Folketinget

Karl SKYTTE, président.

Helge HJORTDAL, secrétaire général.

FRANCE

Sénat

Alain POHER, président.

Pierre LIOUS, secrétaire général.

Jacques LELIEVRE, conseiller technique.

Yves MALGRAIN, directeur du Service des affaires européennes.

Assemblée nationale

Edgar FAURE, président.

Jean LYON, secrétaire général.

Francis DORÉ, attaché au cabinet du président.

Jean PRIOU, secrétaire général de la Questure.
Robert MOINET, directeur des relations parlementaires internationales.
François GADOT, chef de cabinet du président.
Alain KREMER, attaché parlementaire.

IRLANDE

Sénat

James DOOGE, président.
J. TOBIN, secrétaire général.

Chambre des représentants

Sean TREACY T.D., président.
Michael J. HEALY, secrétaire général.

ITALIE

Sénat de la République

Giovanni SPAGNOLLI, président.
Gaetano GIFUNI, secrétaire général.

Chambre des députés

Sandro PERTINI, président.
Francesco COSENTINO, secrétaire général.

LUXEMBOURG

Chambre des députés

Antoine WEHENKEL, président.
Guillaume WAGENER, secrétaire général.

PAYS-BAS

Première Chambre des États généraux

L. M. THURLINGS, président.
J. W. RÖELL, secrétaire général.

Deuxième Chambre des États généraux

A. VONDELING, président.
W. KOOPS, secrétaire général.
J. L. KRANENBURG, fonctionnaire parlementaire.

ROYAUME-UNI

Chambre des Lords

Comte de LISTOWEL, représentant le Lord Chancelier.
Peter G. HENDERSON, secrétaire général.

M. A. J. WHEELER-BOOTH, fonctionnaire parlementaire.

Chambre des communes

George THOMAS, député, représentant le président de la Chambre.

David LIDDERDALE, secrétaire général.

W. R. MCKAY, fonctionnaire parlementaire.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Bundesrat

H. KUBEL, président.

Albert PFITZER, secrétaire général.

Konrad REUTER, fonctionnaire parlementaire.

Bundestag

Annemarie RENGGER, présidente.

Helmut SCHELLKNECHT, secrétaire général.

Wolfgang KESSEL, fonctionnaire parlementaire.

Friedhelm MAIER, secrétaire particulier du président.

SUÈDE

Parlement

Ivar VIRGIN, président.

Sune JOHANSSON, secrétaire général.

SUISSE

Conseil national

S. KOHLER, président.

Alois PFISTER, secrétaire général.

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

Vendredi 26 septembre 1975

SÉANCE DU MATIN

LA SÉANCE COMMENCE À 10 H.

PERTINI, président de la Chambre des députés italienne, prononce le discours suivant : Chers ici, je suis vraiment ravi de pouvoir vous exprimer mes remerciements les plus vifs et les plus sincères pour avoir bien voulu honorer de votre présence cette deuxième Conférence des présidents des assemblées européennes, qui entame aujourd'hui ses travaux au siège de la Chambre des députés, dans la ville qui a vu naître, en 1957, les traités instituant la Communauté économique européenne.

Je voudrais tout d'abord adresser un salut particulier à M. Spénale, président du Parlement européen, et à M. Czernetz, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. En effet, par leur présence, ils nous rappellent le long et difficile chemin parcouru jusqu'à présent et celui qui nous attend encore pour renforcer sans cesse la conscience européenne et concrétiser le projet politique ambitieux d'une Europe unie et démocratique.

À nos collègues présidents des assemblées législatives de ces pays qui, bien qu'ils ne fassent pas partie de l'« Europe des neuf », ont bien voulu accepter notre invitation, nous adressons un accueil chaleureux, sachant que leur participation à nos travaux constitue une contribution décisive et essentielle à la construction d'une solidarité plus large entre nos peuples.

Je pense aussi parler au nom de tous les participants en adressant une salutation chaleureuse à nos collègues Faure et Poher, qui ont été les initiateurs de la première Conférence de Paris l'année dernière.

On espère sincèrement que cette rencontre à Rome sera la synthèse et le point de départ d'un développement plus poussé de toutes les intuitions les plus éclairées sur l'avenir de l'Europe, telles qu'elles ont été affirmées par la généreuse initiative du président Martino en 1963, et telles qu'elles ont été relancées et enrichies par le président Faure lors de ses interventions à Bonn en 1973, puis à Luxembourg et à Strasbourg en 1974.

Il y a deux mois, à Helsinki, après deux ans de négociations laborieuses menées à Genève par nos collègues des 35 pays participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, les documents finaux du sommet paneuropéen ont été signés.

Cette rencontre à Rome est la première occasion qui s'offre à nous, chers collègues, d'affirmer, au plus haut niveau parlementaire européen, que si on ne veut pas en rester à de simples déclarations d'intentions, c'est au sein des assemblées législatives de nos pays qu'on peut et qu'on doit faire des choix libres pour la construction politique et démocratique de l'Europe.

Une politique de construction de la démocratie européenne pourra se concrétiser en soutenant, par des mesures concrètes, la programmation européenne, l'unification monétaire progressive, la modernisation de l'agriculture, la mise en œuvre d'une politique

commune des transports et de l'énergie, et surtout une politique sociale. On pourra y parvenir grâce à l'engagement, inscrit dans le traité de Rome, de faire élire directement par les peuples le Parlement européen, doté d'un rôle décisif dans l'élection de l'exécutif et de pouvoirs législatifs et de contrôle progressifs dans les domaines de compétence communautaire.

Il a été dit par le passé que l'Europe n'existe pas, mais qu'il existe l'être européen. L'Europe, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, a sa propre originalité, une grande tradition culturelle, historique et politique, ainsi qu'une spécificité sociale bien distincte de celle des deux superpuissances qui dominent aujourd'hui la scène mondiale.

L'Europe n'est pas une simple notion géographique, même si elle n'existe pas encore en tant qu'entité politique autonome. On peut aujourd'hui la résumer par un acronyme : MEC (marché européen commun). L'unification de l'économie, c'est déjà beaucoup, mais ce n'est pas tout. Il manque la capacité de décision politique, c'est-à-dire l'élément qui détermine et contrôle tous les aspects politiques.

Nous, élus par le peuple et chargés de présider les assemblées législatives de nos pays, devons être capables de saisir et de défendre l'intérêt européen, malgré les tensions internes et les difficultés qui pourraient surgir dans notre Europe, sans laisser à la seule sphère diplomatique la responsabilité des destins du vieux continent.

C'est à nous qu'il revient de faire en sorte que les forces sincères et authentiques des démocraties parlementaires se fassent les promotrices d'un front européen uni pour la construction de la démocratie politique et sociale européenne. L'Europe pourra ainsi devenir l'interlocutrice et la médiatrice naturelle entre les États-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, et œuvrer efficacement en faveur de la coexistence pacifique.

Chers collègues, trente ans après la tragédie d'Hiroshima, la grande conférence sur la détente s'est tenue à Helsinki. Or, aucun des orateurs n'a abordé la question atomique, comme s'il y avait eu un accord tacite pour écarter une pensée pleine d'une angoisse insupportable. Mais ne pas en parler ne veut pas dire conjurer le danger qui pèse sur l'humanité tout entière.

L'Europe est matériellement désarmée face à ce danger ; mais si son unité devient réelle et efficace, elle pourra toujours intervenir par une sage médiation pour empêcher que l'on en arrive à la catastrophe nucléaire.

En parler n'est pas absurde, d'autant plus que l'histoire nous enseigne que les armes de guerre, une fois fabriquées, ont toujours été utilisées. Malheureusement, j'ai l'impression personnelle que l'on se réfère à l'histoire non pas pour en tirer des leçons, mais pour justifier ses propres erreurs.

Une Europe véritablement unie, libérée de tout égoïsme et de toute conception nationaliste étroite, peut œuvrer efficacement à la consolidation de la paix dans le monde ; elle peut se faire la promotrice d'un désarmement total et contrôlé ; s'efforcer de réaliser la solidarité entre tous les peuples de la terre et de sortir de la misère des millions d'êtres humains qui luttent aujourd'hui contre la faim.

Ne considérez pas, je vous en prie, chers collègues, mes réflexions comme de la rhétorique ou de l'utopie. Elles découlent de la prise de conscience du danger qui pèse sur l'humanité tout entière, et le fait de ne pas en parler ne signifie pas qu'il cesse d'exister.

L'Europe, même divisée, au cours des siècles de sa civilisation, avec ses scientifiques et ses penseurs, ses poètes et ses artistes, a ouvert l'esprit des autres peuples à des visions de beauté et de progrès.

L'Europe, unie, pourra encore œuvrer pour la civilisation, en montrant à tous les peuples de la terre – désormais liés par un même destin – la voie de la paix, la voie de la survie de l'humanité.

M. PERTINI, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ITALIENNE, ASSUME LA PRÉSIDENTENCE DE LA CONFÉRENCE.

PERTINI, président de la Chambre des députés italienne, propose que la Conférence adresse un appel au gouvernement espagnol pour que la vie des jeunes qui se battent pour la liberté de leur pays soit épargnée.

Il propose également que la rédaction du document correspondant soit confiée au président de l'Assemblée nationale française, Edgar Faure.

SPAGNOLLI, président du Sénat de la République italienne, prononce le discours suivant : Chers collègues, la deuxième Conférence des présidents des assemblées législatives européennes se tient à un moment historique particulièrement important et délicat pour l'avenir de notre continent.

À Helsinki, trente ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'est achevée la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, manifestation solennelle de la volonté de surmonter les conflits qui ont tant dramatiquement déchiré nos nations ; mais c'est justement dans une période comme celle-ci que l'Europe doit garder bien à l'esprit ses missions et ses objectifs pour être capable de gérer en pleine autonomie l'avenir de ses peuples.

La détente – qui devra être plus qu'une simple paix et qui devra déboucher sur une collaboration loyale – offre à nos pays de nouvelles et meilleures perspectives, mais impose aussi la nécessité d'une défense plus rigoureuse et plus vigoureuse de nos libertés et de nos causes : une défense qui ne peut trouver sa pleine réalisation que dans le cadre d'une Europe véritablement unie. Et c'est justement le président de la Commission de la CEE, Xavier Ortoli, qui a souligné avec une vigueur courageuse, dans le rapport programmatique présenté au Parlement européen pour 1975, à quel point l'unité européenne est indispensable pour assurer à notre continent un poids politique international et pour garantir son autonomie, tant à l'Est qu'à l'Ouest.

La « crise énergétique » a montré que le chemin parcouru était insuffisant et qu'il fallait parvenir à une véritable union économique et monétaire entre les pays de la Communauté, mais elle a aussi mis en évidence que l'intégration des politiques économiques restait un objectif vague et irréalisable sans les outils politiques adéquats.

De la Conférence des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue en décembre dernier à Paris, en passant par les propositions visant à instaurer l'élection directe du Parlement européen et la mission confiée au Premier ministre belge, Leo Tindemans, d'étudier les possibilités de faire avancer concrètement l'intégration politique européenne, on constate une prise de conscience accrue du rôle de la Communauté ainsi qu'un regain d'intérêt pour la réalisation du grand projet d'Adenauer, De Gasperi et Schuman.

Un nouveau « sommet » est prévu à Rome dans les prochains mois et j'espère – je crois que c'est aussi ton espoir et celui des peuples européens – que cette réunion tant attendue et importante permettra de faire de réels progrès dans la construction de la « nouvelle » Europe, une nécessité désormais incontournable pour parvenir à un ordre international plus équilibré et plus satisfaisant.

Pour parvenir à une présence plus active et plus ciblée de l'Europe sur la scène internationale, nous devons passer en revue et utiliser tous les outils dont nous disposons aujourd'hui. Et parmi ces outils, il faut sans aucun doute placer les parlements au premier rang. Non seulement parce qu'ils constituent une caractéristique fondamentale et incontournable de notre civilisation politique, juridique et sociale, mais aussi et surtout parce que ce n'est qu'à travers les parlements qu'il est possible d'établir un lien démocratique, réel et fort avec les peuples européens, base essentielle de l'union politique.

Ce bref discours ne peut pas contenir de propositions formelles. Permettez-moi toutefois d'évoquer l'opportunité de relier tous les parlements européens par des moyens de communication plus rapides et plus efficaces, par exemple via télex. Est-il possible – je vous le demande – d'installer dans nos bureaux une ligne spéciale, verte ou bleue, qui puisse raccourcir les distances, faciliter l'échange d'expériences et aider à l'élaboration de décisions communes et cohérentes ?

Avant de conclure, chers collègues, en m'associant à ce que vient de dire le président Pertini, je voudrais lancer un appel important à la Conférence. En Espagne, comme vous le savez, onze condamnations à mort ont récemment été prononcées ; je pense que des représentants aussi qualifiés des peuples européens, interprètes sûrs de leurs sentiments humanitaires et de leur civilisation, ne peuvent manquer d'adresser un appel chaleureux et pressant au gouvernement de ce pays, qui fait pourtant partie de notre continent, pour qu'il fasse preuve de clémence, largement attendue et réclamée.

En vous souhaitant la plus cordiale bienvenue, je souhaite que notre rencontre et nos travaux puissent apporter, par la réflexion et le dialogue, une contribution vraiment concrète à la prise de conscience européenne et au renforcement du processus communautaire.

PERTINI, *président de la Chambre des députés italienne*, invite le président de l'Assemblée nationale française, Edgar Faure, à prononcer un discours qui fera le lien entre la première réunion de la Conférence des présidents des assemblées législatives, qui s'est tenue à Paris, et celle-ci, à Rome.

FAURE, *président de l'Assemblée nationale française*, remercie les présidents Pertini et Spagnoli pour l'excellent travail d'organisation de cette Conférence, qui rassemble les

présidents des assemblées législatives des neuf pays de la Communauté européenne, ainsi que d'autres pays du continent.

Il estime utile que la Conférence devienne une institution périodique, sans que cela implique la création de nouvelles structures : en Europe, il ne s'agit pas de créer une bureaucratie, mais plutôt de lui échapper, afin de réaliser les objectifs européens les plus importants. La Conférence a donc une valeur de « propagande » – dans le meilleur sens du terme – pour l'Europe, et d'affirmation du caractère parlementaire des institutions communautaires ; il est donc souhaitable qu'elle puisse se réunir au moins deux fois par an.

Quant à l'organisation de la Conférence, les systèmes adoptés jusqu'à présent se sont révélés efficaces ; il faut donc continuer sur cette voie.

Les travaux de la Conférence doivent viser à aboutir à des positions aussi proches que possible de l'unanimité, en évitant, cependant, celles qui pourraient susciter de vives divergences de la part des oppositions. À cette fin, on estime utile de créer des groupes de travail composés à parts égales de représentants des majorités et des oppositions.

Quant à la question des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux, elle porte généralement sur le problème de l'élection des députés de l'Assemblée parlementaire communautaire au suffrage universel direct. Mais c'est un problème secondaire ; ce qui est plus important, selon lui, c'est la question de l'harmonisation entre l'activité du Parlement européen et celle des différentes assemblées nationales.

Cela pour affirmer que le système de la démocratie parlementaire reste valable pour l'avenir : il faut non seulement le maintenir et l'améliorer, mais aussi, si possible, l'étendre aux pays européens qui ne sont pas encore régis par ce système. C'est aussi dans ce but qu'il estime utile la création d'un Institut parlementaire européen de recherche.

Quant à l'appel des présidents Pertini et Spagnoli en faveur des jeunes espagnols condamnés à mort, il lit un télégramme qu'il a envoyé aux autorités de Madrid, dont le texte, dûment modifié, pourra éventuellement être adopté par la Conférence au cours de la suite des travaux.

ELIA, *professeur titulaire de droit constitutionnel à l'université de Rome*, dans son exposé de synthèse sur la contribution des assemblées législatives nationales à la prise de conscience européenne et à la construction communautaire, rappelle en particulier les contributions italiennes aux études visant à renforcer la dimension démocratique et, parallèlement, les pouvoirs du Parlement européen, études qui ont abouti au célèbre rapport Vedel.

D'une manière générale, on doit malheureusement déplorer, ces dernières années, un climat de sympathie tiède et, tout compte fait, purement passive envers le processus de développement d'une conscience européenne. Cette sympathie passive a trouvé sa réponse, au contraire, dans l'élargissement du fossé entre les positions nationales au sein de l'Europe, parallèlement à des événements tels que la modification de l'ordre constitutionnel communautaire ; tandis que le technicisme persistant de l'activité administrative

communautaire a eu un effet gravement aliénant sur la conscience du citoyen européen commun.

En revanche, les signes positifs ne manquent pas : tout d'abord, l'émergence progressive d'une conscience juridique commune qui, en ce qui concerne l'Italie, s'exprime à la fois dans les récentes évolutions de notre législation nationale (voir le droit de la famille), de plus en plus proches des normes européennes communes, que dans des actes spécifiques comme l'arrêt constitutionnel n° 183 de 1973, qui a reconnu le caractère ni interne, ni étranger, ni international – et donc original – des règlements communautaires, alignant ainsi notre jurisprudence constitutionnelle avec celle déjà établie dans d'autres pays de la Communauté. Il faut donc renforcer la conscience européenne, tout en veillant – et ça doit rester une préoccupation constante – à ne pas reporter au niveau européen des tensions dont la solution devrait plutôt être recherchée au niveau national.

Le renouveau de la conscience européenne trouve un moment essentiel dans le système éducatif et dans la culture, qui doivent se sentir de plus en plus engagées à légitimer – sur un plan historique et idéal, et pas seulement juridique – la construction européenne.

D'un point de vue plus strictement technique, il est indispensable que l'on parvienne, dans les différents pays, à une définition plus précise et plus vigoureuse de l'activité parlementaire – surtout au sein des commissions, qui semblent les plus adaptées à cet égard – en ce qui concerne les questions européennes. Dans ce domaine, il faut souligner la tendance de plus en plus répandue, bien qu'elle ne fasse pas l'unanimité, à mettre en place des mécanismes de contrôle préventif par les organes parlementaires nationaux sur les décisions communautaires.

D'ailleurs, en l'absence d'une pleine légitimité démocratique directe du Parlement européen, et, par conséquent, en l'absence des pouvoirs qui en découlent, cette tendance semble inévitable, et son atténuation passe par le renforcement des organes représentatifs européens. Il faut donc espérer que cette année ne s'écoulera pas sans que le projet de convention élaboré à cette fin par le Parlement européen en janvier dernier ait trouvé une suite concrète.

En conclusion, l'émergence d'une conscience européenne pose aux responsables un défi, tant sur le plan historique qu'institutionnel, porteur d'une forte dimension idéologique. Il s'agit en effet de transposer à l'échelle continentale l'héritage de la démocratie parlementaire qui est commun aux pays engagés dans la construction communautaire, mais qui semble, ces derniers temps, stérilisé par une sorte de « consumérisme national », c'est-à-dire la recherche du bien-être national individuel. Ce n'est qu'en retrouvant les véritables raisons de la démocratie parlementaire, qui sont en fait les raisons mêmes de la démocratie, que l'Europe pourra devenir, aux yeux des citoyens européens, un *référendum* au quotidien.

(Le président suspend la séance).

LA SÉANCE, SUSPENDUE À 11 h 30, A REPRIS À 12 h.

FAURE, *président de l'Assemblée nationale française*, donnant suite aux propositions avancées précédemment par les présidents Pertini et Spagnolli, donne lecture du télégramme suivant à envoyer au général Franco :

« Nous, présidents des assemblées législatives européennes, réunis à Rome pour la deuxième Conférence, demandons à l'unanimité au chef de l'État espagnol de ne pas faire exécuter les condamnations à mort récemment prononcées en Espagne stop. Notre appel n'a aucun caractère politique et ne constitue pas une ingérence dans les affaires intérieures de votre pays stop. Il existe entre nous, peuples européens, une solidarité morale et spirituelle, au nom de laquelle nous vous adressons ce message ».

(L'Assemblée approuve le texte du télégramme proposé par le président Faure).

RENGER ANNEMARIE, *présidente du Bundestag de la République fédérale d'Allemagne*, se félicite de l'excellente intervention liminaire du président Faure, qui a soulevé une série de questions importantes.

La question du développement des relations entre le Parlement européen et les différents parlements nationaux mérite la plus grande attention ; et il serait souhaitable de créer un organe spécifique au sein du Parlement européen. Il serait également souhaitable de consacrer la prochaine conférence aux problèmes liés au développement de la démocratie parlementaire.

Le rapport introductif du professeur Elia a abordé le délicat problème du développement de la construction communautaire, tout en soulignant les difficultés qui découlent de la tentative de soustraire des pouvoirs aux parlements nationaux pour les confier à une instance communautaire supérieure.

L'élection au suffrage universel direct du Parlement européen serait certes souhaitable ; encore faudrait-il que les intérêts nationaux particuliers, tout en étant pris en compte comme il se doit, ne soient pas jugés supérieurs à ceux de la réalité supranationale représentée par les institutions communautaires.

CZERNETZ, *président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, se référant aux propos du rapporteur Elia, souligne que par « conscience européenne », il faut entendre la conscience du patrimoine historique commun aux peuples européens, sur la base des multiples matrices culturelles et idéologiques des différentes nations.

Les initiatives unitaires qui ont vu le jour après la Seconde Guerre mondiale – la création de la Haute Cour de justice, la Convention des droits civils, l'union douanière elle-même – n'impliquent pas en soi la formation d'une union et d'une conscience européennes, si l'on tient compte également des faits contradictoires qui ont jalonné la réalité européenne ces dernières années. On a assisté à une centralisation progressive du pouvoir au niveau national et à une perte de clarté de la part des organes institutionnels décisionnels, et par conséquent à une diminution de la compréhension de la part des citoyens.

La lutte concurrentielle entre les différentes institutions européennes est dénuée de sens. Sans pour autant vouloir aboutir à des formes d'hégémonie d'un organisme sur un

autre, il convient de rechercher des formules représentatives et opérationnelles moins dispersives et plus organiquement liées.

Il souligne la nécessité de parvenir à une division spécialisée des travaux au sein des assemblées européennes et à une meilleure diffusion, au niveau national, des résultats obtenus par celles-ci. Il s'avère également nécessaire d'avoir un échange d'informations et de contributions plus étroit entre les différents parlements nationaux, ainsi que d'élaborer de nouveaux canaux d'information et de coopération. L'unité européenne demeure un objectif qui ne sera certainement pas atteint à court terme ; cet objectif exige toutefois sans aucun doute le plus grand engagement de la part de tous, ainsi que le courage de repenser les structures et les modules institutionnels qui ne sont plus adaptés.

KUBEL, *président du Bundesrat de la République fédérale d'Allemagne*, souligne la difficulté, mais aussi la nécessité, de faire coexister la conscience européenne avec le patriotisme des différentes nationalités, et d'harmoniser l'une et l'autre au sein du système communautaire.

Après avoir constaté que la question de la part de souveraineté qui resterait aux parlements nationaux, une fois le Parlement européen pleinement opérationnel, n'a pas encore été résolue dans les faits, il affirme la nécessité d'éviter de susciter dans l'opinion publique européenne des attentes trop optimistes concernant un système dont l'avènement, bien que certainement souhaitable, ne peut encore être envisagé dans son fonctionnement concret.

FAURE, *président de l'Assemblée nationale française*, souhaite soulever une question concernant l'organisation des travaux. La discussion générale devant se poursuivre l'après-midi, alors que la journée de demain sera dense en interventions (parmi lesquelles les deux rapports de Vedovato et Spénale), le temps matériel manquerait pour préparer les conclusions de la Conférence. Il faudrait donc constituer un groupe de travail, avec un représentant de chacun des présidents, afin de mettre au point lesdites conclusions.

À son avis, les conclusions devraient porter principalement sur les points suivants. Étant donné que la Conférence, en tant qu'« antistrukture », c'est-à-dire en tant que structure ouverte et problématique, fonctionne à merveille, on pourrait envisager de l'institutionnaliser ; sa prochaine convocation pourrait avoir lieu à Bonn.

On pourrait donc mettre à l'étude la création, au sein de chaque assemblée nationale, d'une commission européenne ou d'un groupe de travail, avec la participation de parlementaires de la majorité et de l'opposition.

Une autre question concerne l'Institut européen de recherches parlementaires, qui pourrait être promu par le Parlement européen et étendu également aux autres pays du « groupe des 18 » du Conseil de l'Europe.

Il conviendrait en outre de se pencher sur la question des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux ; celle des relations entre les neuf pays communautaires et le « groupe des 18 » du Conseil de l'Europe ; enfin, il faudrait aborder la

question des relations avec les parlements européens inspirés d'une conception parlementaire différente de celle des États représentés à la Conférence d'aujourd'hui.

Il conclut en soulignant la portée européenne positive du document que la Conférence a approuvé pour défendre les condamnés à mort en Espagne.

(L'Assemblée approuve la proposition du président Faure visant à constituer le groupe de travail chargé de la rédaction du document final).

VIRGIN, *président du Parlement suédois*, souligne que dans la conscience de son pays est également vif le sens de l'engagement nécessaire pour construire une véritable démocratie, qui ne peut jamais être considérée comme acquise et figée, mais qui se renforce et se consolide grâce à une participation toujours plus large des communautés concernées.

Cela dit, il exprime néanmoins quelques perplexités quant à l'institutionnalisation envisagée de réunions périodiques internationales comme celle d'aujourd'hui, notamment en raison des limites de compétence qui découlent du système constitutionnel suédois pour le président de l'Assemblée parlementaire.

Il estime donc que les relations plus fréquentes et souhaitables entre les différents parlements européens doivent s'inscrire dans le cadre exclusif des organisations européennes existantes, et notamment du Conseil de l'Europe. Cela non pas pour critiquer la présente initiative, mais pour canaliser les futures initiatives vers leurs cadres institutionnels, qui seraient probablement encore plus efficaces sur le plan opérationnel.

TREACY, *président de la Chambre des représentants irlandaise*, est particulièrement ravi de participer à cette conférence, qui a déjà abordé des points fort intéressants.

L'Irlande a manifesté un fort attachement aux institutions communautaires, comme en témoignent les résultats d'un référendum organisé sur ce sujet ainsi que l'attention que leur portent la presse et l'opinion publique.

Il est convaincu que le processus d'intégration communautaire doit être poursuivi avec ténacité, jusqu'à ce qu'on parvienne à l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen.

De nouveaux horizons s'ouvrent sur la voie de l'intégration communautaire, qui pourra, notamment grâce à un échange de vues avec les autres partenaires européens, apporter des contributions positives au développement économique et social.

Certes, de nombreux problèmes restent à résoudre, par exemple au niveau des procédures parlementaires, qui devront être adaptées à la nouvelle réalité européenne ; de même, il faudra poursuivre et intensifier les contacts entre les parlements nationaux.

Il conclut en se disant certain de la contribution que la Conférence pourra apporter au développement de la coopération en Europe.

POHER, *président du Sénat français*, se référant à la proposition faite par le président Faure et compte tenu du programme chargé de la journée de demain, propose d'avancer à ce soir le rapport du président Spénale prévu pour demain matin.

VEDOVATO, *président de la commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, fait remarquer qu'il serait opportun, compte tenu du thème général abordé dans son rapport, que la lecture de ce dernier soit également avancée à cet après-midi, afin que la discussion générale puisse se dérouler de manière cohérente sur la base de celui-ci et du rapport Spénale.

(L'Assemblée approuve les propositions de Poher et Vedovato visant à avancer les rapports Spénale et Vedovato à la séance de cet après-midi.)

PERTINI, *président de la Chambre des députés italienne*, renvoie la suite du débat à la séance de l'après-midi.

LA SÉANCE SE TERMINE À 12 h 50.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

LA SÉANCE COMMENCE À 15 h 30.

VONDELING, *président de la Deuxième Chambre des États généraux des Pays-Bas*, demande quelques éclaircissements sur les décisions prises ce matin par l'Assemblée. Il se dit tout à fait d'accord avec la proposition du président Faure de passer d'une phase théorique à une phase plus concrètement opérationnelle ; il estime que cela pourrait se faire en établissant un ordre du jour – pour lequel on pourrait utiliser les propositions de Faure lui-même – en vue d'une nouvelle session de la Conférence qui se tiendrait à Bonn ou dans une autre localité d'Allemagne. Il aimerait savoir si ce sera la mission du groupe de travail que l'Assemblée a décidé de créer ce matin.

FAURE, *président de l'Assemblée nationale française*, estime nécessaire de concentrer ici le débat sur les aspects qui semblent mériter d'être approfondis et discutés lors de la prochaine réunion à Bonn ; c'est d'ailleurs pour identifier ces aspects qu'il a avancé quelques propositions ce matin. Il ne lui semble pas y avoir d'incompatibilité entre l'approche qu'il a suggérée pour les travaux de la Conférence et ce que vient de dire le président Vondeling.

VONDELING, *président de la Deuxième Chambre des États généraux des Pays-Bas*, en prend acte.

SPÉNALE, *président du Parlement européen*, présentant son rapport sur les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux, se félicite tout d'abord de l'initiative qui a conduit à cette Conférence des présidents des parlements de la Communauté. Il en rappelle les précédents pas tout à fait sans heurts, de la conférence tenue à Rome le 15 décembre 1963 à l'initiative du président du Parlement européen Gaetano Martino, à celle réunie à Strasbourg le 15 janvier 1973 à l'initiative du président Walter Bahrendt, jusqu'à celle qui a eu lieu le 7 janvier 1975 à Paris à l'initiative du président de l'Assemblée nationale française, Edgar Faure.

Il identifie dans la question des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux l'un des points centraux du débat. Ce problème se pose aujourd'hui dans des termes qui vont au-delà, sans pour autant les nier, de ceux des relations interparlementaires classiques, axées sur l'échange d'expériences concernant les aspects techniques de la fonction parlementaire, ainsi que de ceux de l'harmonisation législative dans des domaines d'envergure interétatique, comme la fiscalité et les douanes.

Dès lors, il apparaît aujourd'hui nécessaire de définir l'objectif vers lequel doit tendre une coopération spécifique, qu'il est temps de substituer à des formules opérationnelles plus génériques. Cet objectif se concrétise, selon lui, par une collaboration interétatique toujours croissante, capable de surmonter les retards et les obstacles qui ont caractérisé la physionomie de l'action du Parlement européen par le passé, tant en raison des limites intrinsèques de cet organe que des contraintes découlant de relations structurelles désormais révolues. La réalisation même de l'union douanière a, d'une certaine manière, réduit les marges de manœuvre et de débat entre les différents parlements d'Europe. Cela s'est toutefois accompagné de la création, au niveau communautaire, de structures propres à un véritable Parlement, tant en termes de moyens financiers accrus qu'en termes de contrôle plus incisif sur l'utilisation du fonds régional commun. D'où l'engagement pris par le Parlement européen de préserver les principes et les mécanismes de la démocratie représentative, y compris lorsque celle-ci subissait des fêlures au niveau national ou international.

Il souligne également l'évolution des relations entre le Conseil des ministres de la CEE et le Parlement européen, dont les représentants participeront la semaine prochaine à Bruxelles à la réunion visant à définir les marges de la manœuvre monétaire pour le budget communautaire de 1975.

Cette émancipation progressive et cette redécouverte d'espaces d'autonomie par le Parlement européen entraînent des responsabilités nouvelles et accrues pour ses membres, ainsi qu'une incompatibilité évidente avec des responsabilités similaires attribuées aux différents parlements nationaux.

Aujourd'hui, les membres du Parlement européen sont désignés par les parlements nationaux respectifs, alors qu'il serait souhaitable de passer à une élection au suffrage universel direct, ce qui pourrait se traduire par une meilleure représentativité des institutions communautaires. Sur ce point, il importe que chaque pays se prononce au plus vite, en indiquant les modalités concrètes d'élection de ses représentants.

Il existe par ailleurs certaines propositions visant à attribuer de nouveaux pouvoirs au Parlement européen, afin de parvenir en 1980 à l'Union européenne.

En ce qui concerne le renforcement des institutions communautaires, il ne s'agit pas tant de retirer aux États nationaux certaines compétences que de favoriser leur exercice en commun, en laissant – bien entendu – un large espace aux débats au sein des différents parlements, y compris sur les matières de compétence communautaire, sans pour autant aller jusqu'à attribuer aux décisions des États individuels le pouvoir de s'imposer à celles des

institutions communautaires. Si un droit de veto substantiel était reconnu à chaque pays, le processus d'intégration communautaire s'en trouverait gravement compromis.

Le problème des contrôles démocratiques sur l'exécutif communautaire pourra être résolu en renforçant les pouvoirs de contrôle du Parlement européen, ce qui pourrait permettre indirectement aux différents parlements nationaux de conserver leur influence légitime sur les décisions communautaires.

La coopération entre les différents parlements devient, dans ce cadre, plus nécessaire que jamais, et devra se faire tant au niveau des présidents qu'à celui des secrétaires généraux, voire – le cas échéant – au sein de groupes de travail spécialisés.

En ce qui concerne la Conférence des présidents, il en appelle son institutionnalisation, avec la création d'un secrétariat permanent, dont l'organisation pourrait être confiée aux secrétaires généraux.

Il serait par ailleurs souhaitable de créer une commission des affaires européennes au sein de chaque parlement national, qui pourrait servir d'organe de liaison avec les institutions communautaires. On ne saurait par ailleurs oublier le rôle que peut jouer la collaboration entre les groupes politiques apparentés des différentes assemblées législatives.

En conclusion, il réaffirme l'importance du processus d'intégration communautaire et souligne la fonction de cette réunion qui, au vu des précédents évoqués, doit être considérée comme la quatrième Conférence des présidents des assemblées législatives européennes.

Il tient enfin à rassurer les pays qui ne font pas encore partie de la CEE en leur affirmant qu'il n'existe aucune réserve à leur encontre, dans le cadre d'un développement toujours plus grand de la coopération sur tout le continent. Il profite d'ailleurs de cette Conférence pour souhaiter un renforcement des institutions démocratiques dans tous les pays d'Europe.

VEDOVATO, président de la commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en présentant son rapport sur les relations entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, les parlements nationaux et les citoyens des pays membres, rappelle que l'idée de cette conférence est née lors d'un entretien avec le président Faure, à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, et comment elle vise, en substance, à surmonter la crise que traverse actuellement l'expérience parlementaire, et à assurer, au niveau supranational, une meilleure liaison entre les assemblées législatives européennes, les parlements nationaux et les citoyens des différents États européens.

Il convient notamment de tendre vers un système effectif de contrôles démocratiques au sein des organisations parlementaires européennes, en dépassant le caractère quasi « confidentiel » des délibérations de leurs organes ; tandis que l'élection des membres des assemblées européennes au suffrage universel direct doit s'accompagner d'un renforcement effectif des pouvoirs de ces assemblées. En effet, si les pouvoirs des assemblées européennes restaient aussi limités qu'aujourd'hui, le double mandat, national et européen, s'avérerait indispensable : cela vaut en particulier pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Il juge dangereuse la multiplication des institutions au niveau communautaire, ce qui pourrait fragiliser et compromettre la réalisation des objectifs fondamentaux des institutions européennes. Sur ce thème se tiendra prochainement, en avril 1976, un colloque à Strasbourg, suivi d'un autre à Genève, portant sur l'évolution des institutions démocratiques en Europe. Il estime que ces initiatives mènent à une prolifération inutile des institutions, conséquence de l'enchevêtrement des problèmes de la Communauté européenne. Cela démontre une tendance dangereuse à isoler les problèmes de l'« Europe des Neuf » de ceux des « non-Neuf », c'est-à-dire des autres pays européens, que l'on risque ainsi de considérer presque comme des démocraties « de second ordre ». Sur ce point, il annonce une prochaine déclaration du Conseil de l'Europe sur l'avenir de l'union, dans l'esprit d'un véritable élargissement de l'idée d'Europe.

En ce qui concerne les relations entre les institutions parlementaires européennes et les parlements nationaux, il convient de rappeler que, depuis 1956, un organe spécifique du Conseil de l'Europe – la Commission chargée des relations avec les parlements européens et le public – mène dans ce domaine un travail assidu et remarquable de promotion et de pression, qui a porté sur un très large éventail de sujets susceptibles de faire l'objet d'une réglementation commune, dont beaucoup ont fait l'objet de résolutions spécifiques du Conseil de l'Europe. Une autre initiative digne de mention est celle de la transmission aux parlements nationaux, ainsi qu'à diverses institutions sociales de chaque pays, des textes des résolutions du Conseil de l'Europe ayant un contenu social et culturel particulièrement important.

Par analogie, il convient ensuite de rappeler l'action d'une autre commission du Conseil de l'Europe, chargée de l'aménagement du territoire et des collectivités locales.

À plus long terme, cependant, le problème le plus important réside dans la transposition au niveau parlementaire européen des forces politiques des différents pays ; un objectif vers lequel l'action actuelle des groupes politiques transnationaux constitue un premier pas.

Dans une vision encore plus largement ouverte sur l'avenir, il faut ensuite parvenir à un élargissement progressif des relations avec les pays tiers à la Communauté européenne et au Conseil de l'Europe lui-même : cette dernière institution, de son côté, a déjà orienté son action de manière fructueuse dans ce sens.

PERTINI, *président de la Chambre des députés italienne*, souligne qu'il serait opportun que les membres du comité de rédaction se réunissent tout de suite pour une première prise de contact et que, en attendant, la séance soit ajournée. Le comité de rédaction tiendra ensuite une nouvelle réunion demain matin afin de préparer un projet de base pour la poursuite des travaux dans l'après-midi.

(Le président suspend la séance).

LA SÉANCE, SUSPENDUE À 17 h 15, A REPRIS À 17 h 50.

SKYTIE, *président du Folketinget danois*, fait part de ses premières impressions sur le débat d'aujourd'hui, qui se résument à la désinformation et à l'incompréhension encore très répandues qui caractérisent toute attitude actuelle à l'égard de la réalité communautaire. Pour remédier à ces lacunes d'information, un rôle majeur revient indubitablement à la pratique des débats nationaux et des réunions interparlementaires. Mais le meilleur moyen de capter l'attention des peuples est de parvenir à des résultats pratiques et concrets en matière de coopération européenne.

Les pièges et les embûches tendus aux principes fondateurs de la Communauté persistent malheureusement encore aujourd'hui ; le Danemark n'a d'ailleurs pas manqué d'exprimer ses griefs à ce sujet et continuera de le faire à l'avenir.

La persistance d'incertitudes sur les structures européennes, sur leurs domaines d'action privilégiés, ainsi que la question non résolue des modalités de mise en œuvre de l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen, sont le fruit d'une réflexion insuffisante et d'une approche politique superficielle. Il serait donc bien plus profitable de focaliser les débats des différents parlements nationaux sur les questions communautaires.

Malgré les limites qui caractérisent le Conseil de l'Europe, il ne fait aucun doute qu'une revitalisation de cet organe permettrait une prise de conscience toujours croissante de l'Europe en tant que communauté unitaire et en tant que problématique ouverte, pour des solutions optimales, à la contribution de tous les pays du continent.

KOHLER, *président du Conseil national de la Confédération helvétique*, déclare que son pays, fort d'une grande tradition démocratique, suit avec attention les expériences de démocratie parlementaire en cours dans les autres pays européens.

La collaboration entre les différents pays européens est un objectif à poursuivre avec ténacité, en dépassant toute forme de nationalisme délétère. La Suisse est donc pleinement disposée à mener un dialogue ouvert avec les autres pays européens, consciente de la validité et du rôle irremplaçable de la démocratie parlementaire.

COMTE DE LISTOWEL, *représentant le Lord Chancellor de la Chambre des Lords du Royaume-Uni*, souligne que le référendum qui s'est tenu dans son pays a placé la Grande-Bretagne dans une perspective différente vis-à-vis des problèmes communautaires. Entre autres, une commission spéciale a été instituée au sein de la Chambre des Lords avec pour mission de s'occuper des questions communautaires, et une impulsion a été donnée aux mécanismes de participation à la législation communautaire.

Quant à la participation britannique à la présente Conférence, la possibilité de faire intervenir à l'avenir le président de ladite commission est à l'étude, étant donné que les coutumes parlementaires de son pays interdisent une participation directe du Lord Chancellor ou du président de la Chambre des communes.

RENGER ANNEMARIE, *présidente du Bundestag de la République fédérale d'Allemagne*, adresse, également au nom des autres participants à la Conférence, ses vœux les plus chaleureux au président Pertini pour son 79e anniversaire, ainsi que ses

remerciements pour la manière exemplaire dont il exerce la haute fonction de président de la Conférence. (*Vifs applaudissements généraux*).

PERTINI, *président de la Chambre des députés italienne*, exprime ses remerciements et affirme que, malgré la légère mélancolie inévitable liée au passage des années, il trouve du réconfort dans la conscience d'avoir toujours accompli son devoir au service de la cause de la liberté. Et tel restera son engagement pour l'avenir. (*Vifs applaudissements généraux*).

(Le président renvoie la suite du débat à demain).

LA SÉANCE SE TERMINE À 18 h 15.

Samedi 27 septembre 1975

SÉANCE DU MATIN

LA SÉANCE COMMENCE À 10 h 30,

SPAGNOLLI, *président du Sénat de la République italienne*, informe que le président de la Chambre, Pertini, qui a dû se rendre en dehors de Rome cette nuit pour des engagements politiques urgents, l'a prié de transmettre un salut chaleureux à l'Assemblée, en souhaitant un travail fructueux capable de donner un nouvel élan et des réponses plus concrètes et immédiates aux problèmes des peuples européens. Il assume donc avec plaisir la responsabilité de coordonner les travaux de la Conférence d'aujourd'hui.

LE SÉNATEUR SPAGNOLLI, PRÉSIDENT DU SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE, ASSUME LA PRÉSIDENCE DE LA CONFÉRENCE.

SPAGNOLLI, *président du Sénat de la République italienne (Il se lève, et toute l'Assemblée avec lui)*. Il invite à observer une minute de recueillement à la mémoire des condamnés espagnols, pour lesquels l'appel lancé hier par l'Assemblée s'est avéré vain.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de recueillement.)

CZERNETZ, *président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, estime que l'exécution des condamnations à mort en Espagne ne peut pas laisser la Conférence indifférente. Cet acte du régime franquiste éloigne encore davantage l'Espagne de l'Europe : il tient donc à exprimer une protestation et une condamnation ferme de ce qui s'est passé, au nom du Conseil de l'Europe et des 18 pays qui y sont représentés.

SPÉNALE, *président du Parlement européen*, s'associe, au nom du Parlement européen, à la condamnation que vient d'exprimer le président Czernetz, en espérant que des initiatives appropriées soient prises au niveau communautaire pour exprimer la condamnation de l'Europe à l'égard d'un régime totalitaire comme celui de l'Espagne.

SPAGNOLLI, *président du Sénat de la République italienne*, constatant qu'il n'y a pas de désaccord sur la protestation contre l'exécution des condamnations à mort en Espagne – protestation qui doit donc être considérée comme formulée au nom de toute l'Assemblée –, invite à reprendre la discussion sur les rapports présentés hier.

THURLINGS, *président de la Première Chambre des États généraux des Pays-Bas*, se dit déçu par certains aspects du débat qui a eu lieu jusqu'à présent, et en particulier par le mélange excessif entre les problèmes du Parlement européen et ceux du Conseil de l'Europe.

Quant à la crise de la démocratie parlementaire, elle touche aussi de nombreux pays hors d'Europe : il ne s'agit donc pas du tout d'un problème exclusivement européen.

Il recommande donc, pour l'organisation future de ce genre de conférences, que les problèmes du Parlement européen et ceux du Conseil de l'Europe soient traités séparément,

voire dans des lieux différents ; il estime par ailleurs que les présidents des parlements nationaux, justement en raison du caractère d'impartialité lié à leur fonction, sont les moins bien placés pour exprimer des positions politiques précises. Il serait donc plus judicieux de permettre aux présidents des commissions parlementaires qui s'occupent institutionnellement des questions communautaires et européennes en général de participer à ces conférences et d'y intervenir librement.

HARMEL, *président du Sénat belge*, s'exprimant également au nom de M. Dequae, président de la Chambre des représentants belge, remercie les rapporteurs pour la grande qualité des documents qu'ils ont préparés, qui constitueront une matière de réflexion importante pour les différents parlements européens. Le professeur Elia a notamment souligné à juste titre que, tant que les décisions législatives relèveront de la compétence de la Commission et du Conseil des ministres de la CEE, il faudra rendre de plus en plus contraignantes les procédures de concertation entre les parlements européens et le Conseil des ministres. Ensuite, il suggère que les parlements nationaux n'essaient pas d'imposer à leurs gouvernements respectifs des mandats impératifs sur les sujets qui seront débattus au sein de l'exécutif communautaire.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir des rencontres entre les présidents des parlements européens, il adhère à la proposition de Spénale, qui consiste à organiser les prochaines conférences sur deux journées, la première étant spécifiquement consacrée aux questions de la Communauté européenne, la seconde ouverte aux 18 pays du Conseil de l'Europe ; pour la deuxième journée, les représentants belges suggèrent comme thème possible la manière dont les parlements nationaux pourraient favoriser la continuité et la cohérence des gouvernements européens (le thème crucial de la démocratie pluraliste). Les travaux devraient s'articuler autour de rapports préparés sur des thèmes précis par les présidents des parlements européens chargés de cette tâche, et communiqués suffisamment à l'avance pour permettre la présentation d'observations écrites.

En ce qui concerne l'organisation des futures conférences, il ne juge pas encore opportun de les institutionnaliser de manière rigide, car il semble pour l'instant préférable de s'en remettre à l'engagement personnel des différents présidents.

Enfin, à titre personnel, il suggère que les futures sessions de la Conférence soient également ouvertes au président de l'Assemblée de l'UEO.

POHER, *président du Sénat français*, fait remarquer que c'est la première fois que les présidents des assemblées législatives européennes se réunissent depuis le référendum organisé en Grande-Bretagne sur l'adhésion à la CEE. Il espère que les contacts entre les parlements européens, surtout au niveau de leurs présidents respectifs, s'intensifieront et déboucheront sur des résultats positifs en matière de coopération.

C'est justement en raison de leur position au-dessus des partis que les présidents des assemblées législatives sont les mieux placés pour aborder, sans rhétorique et de manière réaliste, les problèmes liés à la construction de l'unité européenne. Il serait souhaitable que les pays qui ne font pas partie de la CEE participent aussi aux discussions sur ces problèmes,

et il ne doit y avoir aucune réserve à leur égard. Il y a des problèmes économiques et sociaux qui concernent toute l'Europe, et il ne serait donc pas judicieux de se cantonner à une vision étroite qui ne dépasse pas le cadre des « neuf ».

L'élection au suffrage universel direct du Parlement européen est un objectif à atteindre rapidement. Il serait par ailleurs souhaitable que des organes spécifiques soient créés au sein de chaque parlement national, afin d'assurer les liens avec les institutions communautaires. Mais il faut surtout qu'une « conscience européenne » s'impose, sans laquelle tout projet d'unification du continent est voué à rester une pure utopie.

THOMAS, *représentant le président de la Chambre des communes du Royaume-Uni*, tout en se joignant aux félicitations exprimées par les différents participants pour l'organisation de la conférence, souligne que c'est la première fois que la Grande-Bretagne a l'occasion de participer à des réunions de ce type.

Après le résultat du récent référendum, le gouvernement britannique est tout à fait en mesure de prendre des engagements précis et de jouer un rôle plus actif au sein de la Communauté européenne. La même Chambre des communes a récemment consacré de nombreux débats à la question communautaire. Il en est ressorti une prise de conscience européenne généralisée de la part de tous les partis représentés au Parlement.

Il rappelle par ailleurs les limites objectives qui contraignent l'action des présidents de Chambre dans le système constitutionnel du Royaume-Uni, et qui caractérisent leur fonction par une subordination totale à la volonté de la Chambre. La participation même de la délégation britannique à cette conférence intervient après le communiqué issu de la réunion au « sommet » qui s'est tenue à Paris cette année, au cours de laquelle on s'est engagé à ne pas outrepasser, lors des rencontres internationales, les compétences des différents parlements nationaux. Le président de la Chambre des communes, en tant que serviteur de la Chambre, ne peut pas non plus remplacer, sur la scène internationale, la volonté politique de la majorité qui s'exprime à Westminster.

Pour ces raisons, il suggère d'inviter, à la prochaine session de la Conférence, les représentants de la commission du Parlement britannique chargée d'examiner la législation européenne. Il estime en effet important que parmi les participants à ces réunions figurent des personnes qui, de retour dans leurs parlements respectifs, puissent soutenir la mise en œuvre des politiques convenues ici : ce que le président de la Chambre ne pourrait pas faire.

RENGER ANNEMARIE, *présidente du Bundestag de la République fédérale d'Allemagne*, note qu'on peut certes soutenir que la Conférence est superflue ou impuissante ; elle est toutefois convaincue qu'il est possible aux présidents des différents parlements nationaux de promouvoir des débats sur la question européenne au sein de leurs assemblées respectives, sans pour autant renoncer à l'impartialité de leur fonction : c'est surtout dans cette perspective qu'il faut évaluer leurs rencontres périodiques.

En revanche, l'idée d'ouvrir la Conférence à la participation institutionnelle d'experts – dont les contributions doivent tout de même être recueillies – semble risquée, car cela

pourrait donner à la Conférence elle-même un caractère incompatible avec la fonction des présidents des assemblées législatives.

Enfin, il faudrait approfondir davantage la proposition de Faure concernant la création d'un institut ou d'un centre européen de documentation.

FAURE, *président de l'Assemblée nationale française*, se dit préoccupé par certaines critiques soulevées au cours du débat, comme celles formulées par le représentant néerlandais. C'est vrai, la fonction de président d'Assemblée est tout à fait particulière ; mais on ne peut pas prétendre qu'il n'ait d'opinions ou qu'il ne puisse pas les exprimer. Il suffit de penser au message envoyé hier aux autorités de Madrid en faveur des condamnés à mort espagnols, contre lequel aucune des forces politiques présentes au sein des parlements nationaux ne pourrait soulever d'objections.

En réalité, ces conférences sont certainement utiles, surtout pour forger une conscience européenne et attirer l'attention de l'opinion publique sur certains sujets.

Quant aux problèmes de la démocratie parlementaire, ils sont effectivement communs à des pays d'autres continents ; mais en Europe, ils sont beaucoup plus vivement ressentis, compte tenu de la tradition parlementaire plus ancienne, et compliqués par les questions liées aux relations entre les institutions parlementaires européennes et les parlements nationaux.

Il propose que la Conférence ait un caractère souple et se réunisse une fois par an. Elle doit toutefois rester une Conférence des présidents des Assemblées, même si ceux-ci – selon une proposition émergée au cours du débat – pourront certainement se faire accompagner par les présidents des commissions parlementaires compétentes en matière européenne.

Surtout, la Conférence devra formuler des recommandations à l'intention des forces politiques nationales sur les problèmes européens les plus importants, comme celui de l'élection au suffrage universel direct des membres des Assemblées européennes. La Conférence pourra le faire grâce à cet esprit d'impartialité qui caractérise la fonction de président d'Assemblée, et qui est donc un esprit commun à tous les participants.

SPAGNOLLI, *président du Sénat de la République italienne*, se joint aux vœux du président Faure – à qui il adresse un remerciement particulier pour sa contribution à la conférence – conscient du fait que le développement de la conscience européenne doit être considéré comme l'objectif fondamental à poursuivre sur la voie de la construction de l'unité du continent.

Il estime opportun, à ce stade de la discussion, de résumer brièvement les thèmes et les propositions qui sont ressortis des interventions prononcées jusqu'à présent.

Il y a tout d'abord la proposition de Thomas – qui a rencontré une certaine opposition – selon laquelle les présidents des différentes commissions parlementaires chargées des questions européennes devraient être invités à la conférence.

Les présidents Czernetz et Spénale ont ensuite suggéré que les prochaines conférences se déroulent sur deux journées : la première consacrée aux relations avec le

Parlement européen, la seconde élargie aux questions liées aux relations avec le Conseil de l'Europe. Sur cette proposition, il semble avoir constaté un consensus quasi unanime.

Le président du Sénat belge, Harmel, a proposé de charger, lors des prochaines conférences, un ou plusieurs présidents d'assemblées législatives européennes de rédiger des rapports sur des thèmes précis, à présenter avant le début de la conférence elle-même ; il a également souligné la nécessité de donner plus de cohérence et de continuité aux gouvernements européens. Le président Harmel a enfin proposé d'inviter le président de l'Assemblée de l'UEO aux prochaines sessions de la Conférence.

Sur toutes ces questions, il invite les participants à la Conférence à se prononcer, s'ils le jugent opportun, afin d'offrir le plus large éventail d'opinions possible au groupe de travail chargé de rédiger le document final.

CZERNETZ, *président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, reprenant le thème de l'organisation des travaux de la prochaine session de la Conférence, soutient que, tout en maintenant la distinction entre deux journées, consacrées respectivement aux « 9 » de la CEE et aux « 18 », du Conseil de l'Europe, il faudrait éviter toute discrimination au détriment de ces derniers, tant en ce qui concerne la préparation des documents qu'en ce qui concerne leur statut, qui ne doit pas se réduire, dans les faits, à celui de simples invités de la Conférence.

En ce qui concerne les dangers qui pèsent sur le système de démocratie pluraliste, dont a parlé le président Faure, il faut souligner que cela ne se limite pas à dénoncer le danger fasciste ; cela touche aussi, par exemple, la question de l'information des parlementaires et de la préservation de leur rôle par rapport à celui des experts et des technocrates.

Quant aux perspectives politiques plus générales, le Conseil de l'Europe s'attache aujourd'hui à aborder la question de l'élargissement de ses relations à des pays non européens, comme le Canada et les États-Unis, ainsi que celle – qui pose de délicats problèmes diplomatiques – des relations avec les représentants parlementaires de pays situés en dehors de la sphère des démocraties occidentales.

Le problème d'une meilleure circulation des informations et des idées entre les différents organismes européens, ainsi qu'au sein de la société européenne dans son ensemble, reste d'actualité et urgent.

POHER, *président du Sénat français*, en évoquant les problèmes soulevés concernant l'organisation des futures sessions de la Conférence, estime qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté à étendre l'invitation, à l'avenir, à des représentants de pays autres que ceux de la Communauté, à condition de veiller à consacrer une journée des travaux aux problèmes spécifiques des « neuf », auxquels les autres ne participeraient qu'en tant qu'observateurs.

THOMAS, *représentant le président de la Chambre des communes du Royaume-Uni*, demande quelques éclaircissements sur un document en sa possession, qui reprend le texte d'un projet de résolution préparé par le comité de rédaction. D'après lui, en effet, les points

2 et 3 du document feraient référence à des problèmes d'une telle ampleur qu'ils dépasseraient le cadre d'une Assemblée comme celle d'aujourd'hui.

POHER, *président du Sénat français*, précise qu'à ce jour, on n'a connaissance que d'un projet de résolution finale, rédigé par le Comité sur mandat précis de l'Assemblée, et qu'en tant que tel, n'est pas définitif, mais susceptible d'être modifié et complété par la Conférence.

SPAGNOLLI, *président du Sénat de la République italienne*, précise à son tour que le comité de rédaction va maintenant élaborer un projet définitif, sur la base de celui déjà approuvé et en tenant compte des remarques formulées ce matin. Ce projet de résolution sera ensuite discuté cet après-midi en séance plénière.

VONDELING, *président de la Deuxième Chambre des États généraux des Pays-Bas*, partage les réserves du représentant anglais. En particulier, il lui semble tout à fait injustifié et incompréhensible d'avoir inclus dans le projet deux points qui n'ont absolument pas fait l'objet d'un débat : celui concernant la situation actuelle des libertés politiques et la protection des citoyens dans les démocraties parlementaires européennes, et celui sur les relations avec les pays dont le régime diffère de celui des démocraties parlementaires pluralistes.

Agir dans un esprit de pragmatisme ne signifie pas pour autant renoncer à la prudence nécessaire qu'exigent la délicatesse et la complexité de certains problèmes.

DOOGE, *président du Sénat irlandais*, souligne que les difficultés évoquées par le représentant du Royaume-Uni s'appliquent aussi à son pays. Il estime toutefois que la structure actuelle de la Conférence des présidents des assemblées législatives européennes doit être préservée sans y apporter de modifications ni d'ajouts.

En ce qui concerne une éventuelle réunion des présidents des commissions chargées des questions européennes au sein des différents parlements, rien ne s'oppose à ce qu'elle se déroule de manière tout à fait autonome, et si possible sous les auspices du Parlement européen ou de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le COMTE DI LISTOWEL, *représentant le Lord Chancellor de la Chambre des Lords du Royaume-Uni*, se rallie aux objections soulevées par les représentants des Pays-Bas et de la Chambre des communes concernant l'insertion des points 2 et 3 du projet de résolution provisoire, compte tenu des implications considérables et des questions délicates qu'ils soulèvent, tant en matière de politique intérieure que de politique étrangère.

POHER, *président du Sénat de la République française*, précise que les parties du projet de résolution auxquelles se rapportent les objections soulevées par les orateurs précédents ont été examinées par le comité de rédaction conformément au mandat précis reçu de l'Assemblée, laquelle reste toutefois libre de décider si elle y adhère ou non et dans quelle mesure.

FAURE, *président de l'Assemblée nationale française*, réaffirme que le comité de rédaction a cherché, par son travail, à identifier les points susceptibles d'être débattus par l'Assemblée, et que ceux-ci ne seront intégrés dans la version définitive du texte que s'ils sont acceptés à l'unanimité par les participants.

KUBEL, *président du Bundesrat de la République fédérale d'Allemagne*, partage les réserves exprimées jusqu'à présent concernant la formulation, non seulement vague, mais aussi unilatérale, des points du document provisoire évoqués par les orateurs précédents.

Il estime toutefois que le Comité de rédaction pourrait se charger de résoudre ce problème avant la séance de l'après-midi de l'Assemblée.

SPAGNOLLI, *président du Sénat de la République italienne*, après avoir remercié les orateurs pour leurs remarques constructives et utiles, confie aux membres du comité de rédaction la tâche d'élaborer un projet définitif de proposition de résolution, qui fera l'objet d'un débat au sein de l'Assemblée lors de la reprise des travaux cet après-midi.

(Le Président reporte la suite du débat à la séance de l'après-midi).

LA SÉANCE SE TERMINE À 12 H.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

LA SÉANCE COMMENCE À 17 h 20.

SPAGNOLLI, *président du Sénat de la République italienne*, indique que les membres du comité restreint ont rencontré plus de difficultés que prévu dans la rédaction de la version définitive de la résolution finale. Il propose donc de suspendre la séance jusqu'à ce que le comité de rédaction ait terminé son travail, sur les résultats duquel, comme prévu, l'Assemblée pourra ensuite se prononcer comme il se doit.

Il précise que, s'il n'y a pas d'objections, c'est ainsi décidé.

(C'est ainsi décidé).

LA SÉANCE, SUSPENDUE À 17 h 25, A REPRIS À 18 h 20.

SPAGNOLLI, *président du Sénat de la République italienne*, annonce que le comité restreint a achevé ses travaux en élaborant le texte définitif du projet de communiqué final en anglais et en français. Il soumet donc ce texte à l'Assemblée. Le texte du projet de communiqué final, dans sa traduction en italien, est le suivant :

« 1) Les présidents des assemblées législatives de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume de Belgique, du Royaume du Danemark, de la République française, du Royaume-Uni (représentés), de l'Irlande, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas ; ainsi que le président du Parlement européen, le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le président du Conseil national autrichien, le président du Parlement suédois et le président du Conseil national suisse ; se sont réunis à Rome, les

26 et 27 septembre 1975, à l'invitation du président de la Chambre des députés italienne Pertini, et du sénateur Spagnoli, président du Sénat italien, qui ont présidé les travaux.

Les représentants de l'Autriche, de la Suède et de la Suisse ont participé à la Conférence en tant que membres invités. Le représentant suédois n'a pas pris part à la rédaction du communiqué.

2) Conformément à la décision prise lors de la conférence qui s'est tenue à Paris le 7 janvier 1975, le professeur Leopoldo Elia a présenté un rapport général sur la contribution des assemblées législatives nationales à la prise de conscience européenne et à la construction communautaire. Ce rapport a pris la forme d'une synthèse des rapports envoyés par les présidents des assemblées législatives nationales.

3) Le président du Parlement européen, M. Spénale, a présenté un rapport sur les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux ; le président de la commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le sénateur Vedovato, a présenté, au nom de cette Assemblée, un rapport sur les relations entre l'Assemblée elle-même, les parlements nationaux et les peuples des pays membres.

4) Les participants à la Conférence, tout en reconnaissant les limites que peut leur imposer la nature de leur fonction, ont souligné l'importance de donner à ces réunions une périodicité régulière. L'importance de ces conférences découle essentiellement de deux types de considérations. La première concerne les problèmes propres aux États membres de la Communauté européenne et les relations de leurs parlements respectifs avec celui de la Communauté. Le second concerne les problèmes généraux de la démocratie parlementaire à l'époque contemporaine. Les participants estiment que cette tâche importante sera menée à bien de la manière la plus efficace, à condition que les futures réunions soient organisées conformément aux points suivants :

- a) les réunions devraient, en principe, avoir lieu une fois par an ;
- b) les points à l'ordre du jour de chaque réunion devraient être fixés lors de la réunion précédente avec la plus grande précision possible, puis détaillés par le président du pays qui accueillera la réunion suivante.

5) En ce qui concerne les questions communautaires, la perspective de l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct constituera un élément susceptible de donner une nouvelle dimension aux relations entre ce même Parlement européen et les parlements nationaux. L'évolution prévisible de la Communauté dans de nombreux domaines où les parlements nationaux jouent un rôle important exigera une articulation de plus en plus étroite des relations entre ces parlements et le Parlement européen. Dans ce contexte, il serait souhaitable de prévoir :

- a) la création, au sein du Parlement européen, d'une commission chargée des relations avec les parlements nationaux, et, au sein de chaque assemblée législative nationale, de commissions ou de groupes de travail chargés de la coordination des affaires européennes ;

b) que les parlements nationaux puissent avoir accès aux sources de documentation informatisées mises en place par les institutions communautaires.

6) En ce qui concerne les problèmes généraux de la démocratie parlementaire à l'heure actuelle, il est important de poursuivre de manière continue, coordonnée et aussi large que possible les efforts nécessaires à la collecte d'informations, de documentation, de recherches et de propositions.

À cet égard, le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont convenu d'utiliser les outils dont ils disposent pour faciliter la poursuite de ces efforts en vue de la création, en liaison avec les parlements nationaux, d'un Institut européen de recherche parlementaire.

Il a été convenu que les présidents des assemblées législatives de tous les États membres du Conseil de l'Europe et le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe seront invités à participer aux futures conférences.

Les participants ont accepté avec plaisir l'invitation qui leur a été adressée à se réunir à Bonn les 11, 12 et 13 juin 1976.

L'ordre du jour provisoire de cette réunion est le suivant :

1-a) le développement des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux à la lumière de l'évolution de la Communauté depuis la dernière conférence ;

1-b) le projet d'Union européenne, dans la mesure où cette question concerne le Parlement européen et les parlements nationaux ;

2) les problèmes actuels de la démocratie parlementaire ;

3) le rôle des parlements nationaux afin d'assurer la continuité de l'action gouvernementale.

Les participants ont donné mandat conjoint aux présidents italien et allemand pour régler les modalités de la prochaine réunion, et notamment pour définir les invitations en plus de celles prévues au paragraphe 6 et pour assurer la préparation du débat de la meilleure façon possible ».

VEDOVATO, *président de la commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, s'exprimant sur le paragraphe 1 du document, invite le représentant du Parlement suédois à réfléchir à l'opportunité de supprimer la mention de sa non-participation à la rédaction du document final.

SPÉNALE, *président du Parlement européen*, suggère d'insérer cette réserve dans un autre document et de la supprimer du texte du communiqué final de la Conférence. Cela permettrait au représentant du Parlement suédois de ne pas assumer la responsabilité d'un acte auquel il n'a pas participé, tout en éliminant une incohérence importante dans le document final de la Conférence.

SPAGNOLLI, *président du Sénat de la République italienne*, fait remarquer que cette demande ne peut pas être acceptée, puisque l'Assemblée de la Conférence débat d'un

document unique qui ne peut pas être divisé en plusieurs parties. Il demande toutefois au représentant du Parlement suédois s'il est d'accord pour que la réserve figurant au paragraphe 1 du document soit supprimée du texte.

VIRGIN, *président du Parlement suédois*, ne peut pas donner suite à cette demande. Il doit rendre compte de son travail devant le Parlement suédois, et comme il n'a pas participé à la rédaction du document, il ne peut pas assumer la responsabilité de le signer.

Cette attitude ne doit toutefois pas être interprétée comme un détachement par rapport à la réalité européenne. Son pays est au contraire tout à fait disposé à jouer un rôle actif dans le processus de construction européenne, et serait ravi d'être invité aux prochaines sessions de la Conférence.

POHER, *président du Sénat français*, estime qu'il faudrait relativiser le problème. La mention de l'absence du représentant suédois lors de la rédaction du document n'est en effet qu'un simple constat, qui n'a aucune influence sur la validité du document final de la Conférence.

VEDOVATO, *président de la commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, fait remarquer que le paragraphe 1 du document précise en outre que les représentants des parlements autrichien, suédois et suisse ont participé à la Conférence « en tant que membres invités ». Le représentant du Parlement autrichien serait lui aussi, à ce stade, tout à fait en droit de demander l'insertion dans le document d'une réserve similaire à celle concernant le représentant suédois. Étant donné que cela n'a pas été le cas, le fait que le représentant suédois n'ait pas signé le document est interprété comme un désaccord sur le fond du document, ce qu'il vaudrait mieux éviter, ou en tout cas exprimer autrement, par exemple en s'abstenant lors du vote final.

SPAGNOLLI, *président du Sénat de la République italienne*, fait remarquer que l'Assemblée ne sera pas appelée à se prononcer par un vote sur le document, qui ne sera considéré comme approuvé que s'il y a un consensus général, sans préjudice, bien sûr, de la possibilité de présenter des amendements.

MALETA, *deuxième président du Nationalrat autrichien*, propose une alternative : soit la Suède renonce à sa demande, soit la mention de la non-participation au comité de rédaction s'appliquera aussi à l'Autriche et à la Suisse.

RENGER ANNEMARIE, *présidente du Bundestag de la République fédérale d'Allemagne*, estime qu'on ne peut pas ignorer le souhait exprimé par la délégation suédoise d'inclure cette précision dans le document. Après tout, il ne s'agit que d'un document de travail, dont la portée est limitée.

CZERNETZ, *président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, précise que lors d'un échange de correspondance en vue de la préparation de la Conférence, il avait été

convenu que les « non-neuf » seraient des membres invités jouissant de la pleine égalité des droits. Il ne peut donc que se dire perplexe face à la demande de la Suède.

SPAGNOLLI, *président du Sénat de la République italienne*, estime qu'il faut tout de même tenir compte de la demande de la Suède. Il demande plutôt au représentant autrichien s'il tient lui aussi à préciser qu'il n'a pas participé à la rédaction du communiqué.

MALETA, *deuxième président du Nationalrat autrichien*, renonce à cette précision.

CZERNETZ, *président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, présente un amendement visant à ajouter au paragraphe 1, après les mots « membres invités », les mots « de plein droit ».

SPÉNALE, *président du Parlement européen*, estime qu'une telle formulation n'a pas de sens. Que l'Assemblée en décide toutefois.

POHER, *président du Sénat français*, estime lui aussi qu'il est superflu de préciser l'existence d'une égalité des droits entre les participants à la Conférence : cela ressort d'ailleurs clairement du fait que les problèmes des « neuf » ont été discutés en présence des « non-neuf ».

VEDOVATO, *président de la commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, présente un amendement visant à supprimer, au paragraphe 1, les mots : « Les représentants de l'Autriche, de la Suède et de la Suisse ont participé à la Conférence en tant que membres invités ».

CZERNETZ, *président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, approuve cette proposition, car il s'agit d'une précision superflue.

L'Assemblée approuve le paragraphe 1, avec la suppression des mots : « Les représentants de l'Autriche, de la Suède et de la Suisse ont participé à la Conférence en tant que membres invités ». Elle approuve ensuite le paragraphe 2, avec un amendement qui remplace les mots : « le professeur Leopoldo Elia », par les mots : « Leopoldo Elia, professeur de droit constitutionnel à l'université de Rome ».

VEDOVATO, *président de la Commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, précise, à propos du paragraphe 3, que son rapport portait sur les relations entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et « les citoyens » plutôt que « les peuples » des pays membres, comme le dit pourtant le projet de communiqué final. Il ne s'agit pas d'une différence formelle, mais d'une différence dont la portée politique est évidente.

L'Assemblée prend acte de cette précision et approuve le paragraphe 3 dans le texte ainsi modifié.

VEDOVATO, *président de la Commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, à propos du paragraphe 4, fait remarquer que sa

formulation actuelle semble souligner en particulier l'importance de la périodicité régulière des réunions.

FAURE, *président de l'Assemblée nationale française*, estime qu'il faut s'en tenir au concept de « périodicité » et qu'il est donc préférable de conserver la formulation initiale du texte.

VEDOVATO, *président de la Commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, n'insiste pas.

L'Assemblée approuve le préambule du paragraphe 4, avec un amendement qui remplace la dernière phrase par ce qui suit : « Les participants estiment que leurs travaux seraient bien plus efficaces si les futures réunions étaient organisées conformément aux points suivants : ». L'Assemblée approuve ensuite sans modification l'alinéa a) du paragraphe 4.

VEDOVATO, *président de la Commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, à propos de l'alinéa b) du paragraphe 4, fait remarquer que celui-ci semble en contradiction avec la conclusion du communiqué final, qui prévoit, pour la prochaine session, un ordre du jour « à titre indicatif ». Dans le point en question, en revanche, il est question de fixer à l'avance, à chaque session, l'ordre du jour de la session suivante « avec la plus grande précision possible ». Il propose donc que, pour ce point également, on ajoute plutôt la mention : « à titre indicatif ».

THOMAS, *représentant le président de la Chambre des communes du Royaume-Uni*, propose d'ajouter aux mots « avec la plus grande précision » les mots « à ce moment-là ».

FAURE, *président de l'Assemblée nationale française*, estime que la mention « à ce moment-là » est implicite, et donc superflue.

VEDOVATO et THOMAS retirent leurs propositions d'amendement.

L'Assemblée approuve sans modification l'alinéa b) du paragraphe 4.

SPÉNALE, *président du Parlement européen*, propose d'ajouter à la fin du paragraphe 4 l'alinéa c) suivant :

c) « le premier jour de chaque réunion sera consacré aux questions de coopération entre les parlements de la Communauté européenne ».

FAURE, *président de l'Assemblée nationale française*, fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire de préciser que « le premier » jour de chaque session soit consacré aux problèmes mentionnés.

SPÉNALE, *président du Parlement européen*, insiste pour que cette précision soit conservée.

FAURE, *président de l'Assemblée nationale française*, tout en maintenant son opinion, n'insiste pas.

L'Assemblée approuve l'ajout, au paragraphe 4, de l'alinéa c) dans le texte de Spénale. L'Assemblée approuve ensuite le paragraphe 5 du document, pour lequel aucun amendement n'a été présenté. L'Assemblée approuve le premier alinéa du paragraphe 6 ; et le deuxième alinéa modifié par un amendement qui remplace les mots « efforts » jusqu'à la fin de l'alinéa par les suivants : « efforts. Le Parlement européen, en collaboration avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les parlements nationaux, prendra les mesures nécessaires en vue de la création d'un Institut européen de recherche parlementaire ». Elle approuve ensuite le troisième alinéa du paragraphe 6, en supprimant les mots d'introduction : « Il a été convenu que », et en remplaçant les mots : « seront invités à participer » par les mots suivants : « participeront ». Les trois alinéas suivants deviennent le paragraphe 7.

SPÉNALE, *président du Parlement européen*, déclare ne pas pouvoir garantir dès à présent sa présence à la prochaine conférence, car il est lié par le calendrier des travaux du Parlement européen, qui est fixé de manière tout à fait autonome.

L'Assemblée approuve le premier alinéa et les alinéas 1-a, 1-b et 2 du paragraphe 7, pour lesquels aucun amendement n'a été présenté.

THOMAS, *représentant le président de la Chambre des communes du Royaume-Uni*, propose un amendement à l'alinéa 3 du paragraphe 7, visant à supprimer les mots : « afin d'assurer la continuité de l'action gouvernementale ».

FAURE, *président de l'Assemblée nationale française*, propose de supprimer l'alinéa 3 dans son intégralité, la formulation de l'alinéa 2 étant de nature à l'englober implicitement.

L'Assemblée approuve la suppression de l'alinéa 3 du paragraphe 7. Elle approuve ensuite le dernier alinéa du paragraphe 7. Elle approuve enfin le communiqué final dans son ensemble, dans le texte définitif qui suit, résultant des modifications apportées :

« Communiqué final de la Conférence de Rome des présidents des assemblées législatives européennes.

Les présidents des assemblées législatives de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume de Belgique, du Royaume du Danemark, de la République française, du Royaume-Uni (représentés), de l'Irlande, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas ; ainsi que le président du Parlement européen, le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le président du Conseil national d'Autriche ; le président du Parlement suédois et le président du Conseil national suisse ; se sont réunis à Rome, les 26 et 27 septembre 1975, à l'invitation du président de la Chambre des députés italienne Pertini et du sénateur Spagnolli, président du Sénat italien, qui ont présidé les travaux.

1) Le représentant suédois n'a pas participé à la rédaction du communiqué.

2) Conformément à la décision prise lors de la conférence qui s'est tenue à Paris le 7 janvier 1975, Leopoldo Elia, professeur de droit constitutionnel à l'université de Rome, a présenté un rapport général sur la contribution des assemblées législatives nationales à la prise de conscience européenne et à la construction communautaire. Ce rapport a pris la forme d'une synthèse des rapports envoyés par les présidents des assemblées législatives nationales.

3) Le président du Parlement européen, M. Spénale, a présenté un rapport sur les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux ; le président de la commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le sénateur Vedovato, a présenté, au nom de cette Assemblée, un rapport sur les relations entre l'Assemblée elle-même, les parlements nationaux et les citoyens des pays membres.

4) Les participants à la conférence, tout en reconnaissant les limites que peut leur imposer la nature de leur fonction, ont souligné l'importance d'organiser ces réunions à intervalles réguliers. L'importance de ces réunions découle essentiellement de deux types de considérations. La première concerne les problèmes propres aux États membres de la Communauté européenne et les relations de leurs parlements respectifs avec celui de la Communauté. Le second concerne les problèmes généraux de la démocratie parlementaire à l'époque contemporaine. Les participants estiment que leurs travaux seraient bien plus efficaces si les futures réunions étaient organisées conformément aux points suivants :

a) les réunions devraient en principe avoir lieu une fois par an ;

b) les points à l'ordre du jour de chaque réunion devraient être fixés lors de la réunion précédente avec la plus grande précision possible, puis détaillés par le président du pays qui accueillera la réunion suivante ;

c) le premier jour de chaque réunion sera consacré aux questions de coopération entre les parlements de la Communauté européenne.

5) En ce qui concerne les questions communautaires, la perspective de l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct constituera un élément susceptible de donner une nouvelle dimension aux relations entre ce même Parlement européen et les parlements nationaux. L'évolution prévisible de la Communauté dans de nombreux domaines où les parlements nationaux jouent un rôle important exigera une articulation de plus en plus étroite des relations entre ces parlements et le Parlement européen. Dans ce contexte, il serait souhaitable de prévoir :

a) la création, au sein du Parlement européen, d'une commission chargée des relations avec les parlements nationaux, et, au sein de chaque assemblée législative nationale, de commissions ou de groupes de travail chargés de la coordination des affaires européennes ;

b) que les parlements nationaux puissent avoir accès aux sources de documentation informatisées mises en place par les institutions communautaires.

6) En ce qui concerne les problèmes généraux de la démocratie parlementaire à l'heure actuelle, il est important de poursuivre de manière continue, coordonnée et aussi large que possible les efforts nécessaires à la collecte d'informations, de documentation, de recherches et de propositions.

À cet égard, le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont convenu d'utiliser les outils dont ils disposent pour faciliter la poursuite de ces efforts. Le Parlement européen, en collaboration avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les parlements nationaux, prendra les mesures nécessaires en vue de la création d'un Institut européen de recherche parlementaire.

Les présidents des assemblées législatives de tous les États membres du Conseil de l'Europe et le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe participeront aux prochaines conférences.

7) Les participants ont accepté avec plaisir l'invitation qui leur a été adressée à se réunir à Bonn les 11, 12 et 13 juin 1976.

L'ordre du jour provisoire de cette réunion est le suivant :

1-a) le développement des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux à la lumière de l'évolution de la Communauté depuis la dernière conférence ;

1-b) le projet d'Union européenne, dans la mesure où cette question concerne le Parlement européen et les parlements nationaux ;

2) les problèmes actuels de la démocratie parlementaire.

Les participants ont donné mandat conjoint aux présidents italien et allemand pour régler les modalités de la prochaine réunion, et notamment pour définir les invitations en plus de celles prévues au paragraphe 6 et pour assurer la préparation du débat de la meilleure façon possible. »

SPAGNOLLI, *président du Sénat de la République italienne*, prononce le discours suivant : Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, alors que nos travaux touchent à leur fin, permettez au président de séance – qui a tenu à rester fidèle à l'image d'un modérateur impartial en s'abstenant de toute intervention – de tirer de ce débat les conclusions fondamentales qui vont au-delà du document sur lequel nous avons été unanimes ; ces conclusions qui sont dans vos cœurs comme dans le mien et que je pense pouvoir interpréter dans le même esprit que celui où chacun de nous se sent, à coup sûr, porte-parole de l'Assemblée chaque fois qu'il sent dans sa conscience qu'il exprime des sentiments partagés par tous.

À cet égard, il faut adresser un merci chaleureux, sincère et affectueux à notre éminent collègue Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale française, dont le travail passionné et fructueux en tant que promoteur de ce véritable « Club des présidents », dans l'intérêt des idéaux de l'unité européenne, de la démocratie de fond et du rôle des parlements, fait de lui le meilleur protagoniste et le continuateur, à notre époque, de cette activité qui, il y a vingt ans, a vu des hommes comme Schuman, Adenauer, Spaak et De Gasperi s'engager sur cette frontière que nous avons certes pu franchir, mais qui nous place encore

en première ligne dans l'effort visant à en élargir les limites pour concrétiser les États-Unis d'Europe.

Je suis aussi particulièrement reconnaissant à mon ami et collègue Faure d'avoir évoqué à plusieurs reprises, ici même, ce grand thème dans lequel je crois reconnaître le fil conducteur des travaux de notre Conférence : je veux parler de la question fascinante de la « conscience » en tant que repère individuel et collectif, en tant que point de départ et d'arrivée pour affronter toutes les difficultés qui s'opposent à la construction de l'Europe.

Notre conscience, avant tout, en tant qu'élus parmi les élus, et, pour cette raison, représentants de la conscience collective de nos parlements respectifs et, par extension, de nos électors, dans notre sensibilité ouverte aux problèmes civiques et à ces intérêts généraux et fondamentaux pour lesquels il n'y a ni majorités ni oppositions, mais seulement l'homme avec sa dignité et son aspiration à vivre dans le bien-être et la paix.

Le devoir, donc, qui nous incombe plus qu'à d'autres, d'animer à tous les niveaux, au sein de nos parlements respectifs et en dehors de ceux-ci, la prise de conscience de ces problèmes afin que l'Europe ne soit pas une simple hypothèse de travail pour les sommets gouvernementaux et bureaucratiques, mais qu'elle devienne une réalité vivante grâce à l'élan des peuples et à la conviction profonde des hommes qui les composent.

Je suis d'accord, à cet égard, sur le fait qu'on doit suivre avec le plus grand intérêt les travaux des experts à tous les niveaux et en tirer toutes les idées utiles, afin de faciliter l'élimination de tout obstacle juridique et psychologique sur la voie de la construction de l'édifice européen.

Mais je suis aussi convaincu – comme l'ont justement souligné le rapporteur général Elia et, hier soir, notre sympathique collègue Anne-Marie Renger – que l'Europe n'existera pas si on n'arrive pas à ancrer profondément son image dans la conscience de ses futurs citoyens, et surtout des jeunes, qui devront en être les véritables acteurs à l'avenir.

On doit donc faire tout ce qui est en notre pouvoir – et dans nos limites – pour pousser nos parlements et toutes les autres institutions nationales à mener un travail de diffusion à grande échelle de l'idée européenne qui, à travers l'école et la famille, pénètre au plus profond de la conscience des jeunes pour mobiliser leur générosité débordante et leur énergie, et ainsi donner un nouvel élan à notre idéal. Cet idéal, même s'il est déjà une réalité, grâce à la volonté des gouvernements, doit toutefois grandir et se développer comme un sentiment partagé à tous les niveaux, indépendamment des opinions politiques qui divisent nos pays sur la méthode à suivre et qui survivront certainement à l'unité européenne.

À cet égard, j'aime rappeler que l'Italie a cherché à définir un plan d'action concret en matière d'éducation des jeunes dans le domaine de la promotion des études et recherches parlementaires européennes, en soutenant, grâce à une expérience désormais décennale de nos Assemblées, ce séminaire de Florence qui accueille actuellement de jeunes boursiers venus de tous les pays de la zone des « neuf » (qui, d'ailleurs, ont assisté à nos travaux depuis la tribune).

Des initiatives de ce genre, lancées à notre initiative dans chaque pays, coordonnées et reliées à l'Université européenne qui a aussi son siège à Florence, et au Centre en cours de

création – dont on a convenu qu'il serait judicieux de le rattacher au Parlement européen –, favoriseraient certainement la prise de conscience du thème « Europe » chez les jeunes et, en descendant jusqu'aux niveaux scolaires de l'enseignement secondaire, collégial et primaire, elles apporteraient sans aucun doute une contribution que je considère comme irremplaçable et déterminante.

Mais ce n'est pas seulement dans le domaine des études théoriques qu'il est possible de rapprocher les nouvelles générations de la connaissance – et donc de la prise de conscience qui en découle – des énormes possibilités que la dimension continentale offre pour un travail difficile et exigeant, mais socialement utile et productif à tous égards. Il y a tout le domaine encore presque vierge de la protection de l'environnement, où pour venir à bout des égoïsmes – qui ne sont pas sacrés et donc encore moins fatals – liés aux exigences économiques, il faut l'élan généreux de ceux qui, comme c'est le cas chez les nouvelles générations, montrent leur volonté de sacrifier le présent au futur et l'individuel au social.

La promotion, par le biais d'outils nationaux reliés à des institutions européennes existantes ou encore à créer, d'activités concrètes dans ce secteur si vaste et vital pour l'avenir de l'humanité ne manquerait pas, j'en suis sûr, d'impliquer la jeunesse européenne dans un combat qui laisserait des traces bien plus profondes et durables que nos propres discours.

Chers collègues, en clôturant les travaux de la session de Rome de la Conférence des présidents – et j'espère ainsi surmonter, grâce au compromis parlementaire habituel, toute polémique sur la numérotation des réunions de notre Club –, je ne peux m'empêcher, après avoir longtemps gardé le silence avec mon collègue Pertini, de répondre à la nécessité de quitter un instant ma casquette de président de séance, pour endosser la casquette d'homme politique engagé, et donc sensible aux grands enjeux de la politique générale.

Moi-même et le président Pertini – au nom duquel je m'exprime car je sais qu'il partage mon opinion – sommes convaincus que la nécessité d'une Europe politiquement unie en tant qu'entité souveraine de droit international ne doit pas être envisagée uniquement sous l'angle – certes suffisant – d'une troisième force mondiale contribuant à l'équilibre planétaire des puissances. Ce serait là une vision trop limitée aux considérations de stratégie générale, économique et militaire, pour justifier une impulsion dans ce sens de la part des parlements nationaux, dépositaires, certes, des grands intérêts de leurs nations respectives, mais surtout des composantes morales qui sont à la base des mouvements d'idées qui animent nos peuples.

Sous cet angle – laisse-moi l'espérer, dans un élan d'optimisme qui va certainement au-delà du pessimisme de la raison –, l'unité européenne apparaît aussi comme la réaffirmation d'une présence incontournable dans un cycle vichien de cours et de retours de l'histoire, pour tenter une synthèse heureuse entre ces exigences de liberté individuelle maximale et de justice sociale maximale qui constituent peut-être le problème des problèmes du monde contemporain.

Si une telle Europe, unie moralement et économiquement forte, est capable d'apporter une réponse adéquate à la demande qui s'élève non seulement de ses peuples,

mais aussi de tous les autres peuples de la terre, pour que les oppositions idéologiques et politico-militaires soient surmontées et transcendées dans un véritable bond culturel en avant, alors le vieux continent pourra reprendre son rôle ancestral de guide et de centre des idées vitales, qui ont déjà permis à l'humanité de faire des progrès incroyables dans tous les domaines, dans une lignée qui relie sans aucun doute les siècles de la Renaissance aux fastes d'Athènes et de Rome à travers le prisme – qui nous unit – de la conception chrétienne de la vie.

C'est vers cette idée d'une troisième force morale qu'il nous appartient de tendre et d'orienter toutes nos initiatives et activités, convaincus que c'est ainsi que nous aurons accompli notre devoir envers la civilisation de l'humanité tout entière, ainsi qu'envers les peuples que nous avons l'honneur de représenter ici. Rendez-vous à Bonn !

(Applaudissements très vifs et généraux).

LA SÉANCE SE TERMINE À 19 h 30.